



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

138^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 24 - 28.03.2018

Conseil directeur
Point 7

CL/202/7d)-R.1
6 mars 2018

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

d) **Session de Buenos Aires de la Conférence parlementaire sur l'OMC Buenos Aires (Argentine), 9-10 décembre 2017**

La Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est le mécanisme par lequel les parlements exercent un droit de regard sur cette organisation et, de fait, en constituent la dimension parlementaire.

Initiative conjointe de l'UIP et du Parlement européen, la Conférence parlementaire sur l'OMC offre aux parlementaires un forum de réflexion sur les importants défis auxquels est confronté le commerce international, et de partage de bonnes pratiques pour sa meilleure gestion et sa promotion accrue.

Organisée à l'occasion de la 11^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC (MC11), la session de Buenos Aires de la Conférence parlementaire sur l'OMC s'est tenue du 9 au 10 décembre 2017 et a réuni environ 650 participants, dont près de 300 parlementaires de 55 parlements.

Elle a permis aux parlementaires d'obtenir des informations de première main sur le déroulement de la MC11, de s'entretenir avec des négociateurs des gouvernements et des représentants de l'OMC du déroulement des négociations commerciales et des questions requérant l'intervention des parlementaires. De même, les participants à la session de Buenos Aires ont pu confronter leurs points de vue à ceux de leurs collègues d'autres parlements et nouer le dialogue avec les représentants de la société civile.

Un document final sanctionnant les travaux a été adopté au terme des débats et est annexé à ce rapport.

F

#IPU138

SESSION DE BUENOS AIRES DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Buenos Aires (Argentine), 9-10 décembre 2017

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen avec le concours du Congrès national de l'Argentine à l'occasion de la 11^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC (MC11)

DOCUMENT FINAL *Adopté le 10 décembre 2017*

1. A la veille de la 11^{ème} Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui se tiendra à Buenos Aires du 10 au 13 décembre 2017, nous exhortons les Membres de l'OMC à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir à des résultats positifs qui consolideront et renforceront le système commercial multilatéral, dont l'OMC est la pierre angulaire.
2. Nous sommes convaincus qu'un système commercial multilatéral – fondé sur des règles, ouvert et non discriminatoire – joue un rôle important dans la promotion de la croissance économique mondiale et du développement durable, la création d'emplois et le bien-être. Le commerce doit être un élément essentiel à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Nous reconnaissons également que le commerce peut provoquer des changements positifs. Les réformes commerciales doivent contribuer à une croissance économique inclusive et soutenir la diversification économique, l'industrialisation et la transformation structurelle, en particulier dans les pays en développement.
3. Le commerce a contribué à accroître la participation des pays en développement à l'économie mondiale et contribué de manière significative à renforcer leur participation constructive à un système évolutif de règles mondiales. Nous restons attachés au multilatéralisme et soutenons le rôle que joue l'OMC au sein du système multilatéral. Consolider l'OMC consiste à renforcer sa capacité à réformer le système commercial international, à aider davantage de personnes à participer et à diffuser plus largement et de manière plus juste et équitable les bénéfices qu'offre le commerce.
4. Le commerce international est un outil de soutien au développement. Les changements qui surviennent dans les flux commerciaux lorsque de nouveaux pays sont intégrés dans le système multilatéral montrent les avantages qu'il est possible d'obtenir en défendant le système multilatéral de manière à ce que tous les pays aient les mêmes chances de préserver leurs droits et de s'acquitter d'obligations compatibles avec leurs capacités. Le montant total des importations s'est élevé à 6 320 milliards de dollars E.-U. en 2001 et à 16 350 milliards de dollars E.-U. en 2008, ce qui représente une augmentation de 158 pour cent. En 2016, ce montant était de 16 039 milliards de dollars E.-U., contre 19 000 milliards de dollars E.-U. en 2014. La chute des valeurs commerciales a miné la croyance selon laquelle le commerce est le moteur de la croissance. La décélération de la croissance du PIB en Europe, aux Etats-Unis et au Japon a érodé l'optimisme quant aux avantages de la mondialisation et d'une intégration des économies plus importante. Cependant, la présence accrue des pays en développement dans le commerce international a été positive, car il en a résulté un meilleur équilibre et davantage d'équité dans la répartition du processus de mondialisation, ce qui sera à l'avantage du système commercial multilatéral.
5. Les Conférences ministérielles de Bali et de Nairobi ont redonné un élan à l'esprit de négociation grâce aux engagements pris au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC, à la simplification des règles d'origine et aux préférences accordées aux services et aux prestataires des pays les moins avancés, et à la suppression des subventions agricoles à l'exportation. A cet égard, nous saluons l'entrée en vigueur, en février 2017, de l'AFE, le premier instrument réformant le commerce multilatéral adopté par l'OMC depuis sa création en 1995, qui accorde une attention aux besoins des pays en développement, des pays les moins avancés et des Membres dans le cadre de sa mise en œuvre. Il faudra néanmoins apporter un soutien

technique et financier adéquat pour accompagner la mise en œuvre de l'AFE. Nous saluons également l'entrée en vigueur, le 23 janvier 2017, d'une modification à l'Accord sur les ADPIC visant à aider les pays en développement à accéder aux médicaments génériques à des prix plus abordables. Nous exhortons les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ces deux instruments aussi rapidement que possible.

6. Une avancée extraordinaire en matière de technologies d'information et de communication s'est opérée au cours de ces 20 dernières années, en révolutionnant le commerce des biens et des services, et l'échange d'informations, en donnant une forte impulsion à la croissance de la productivité dans l'industrie, l'agriculture et les services. Ces nouvelles technologies ont ouvert la voie à une nouvelle révolution de la productivité qui améliorera le niveau de vie de la population mondiale en offrant des opportunités aux pays en développement. Les technologies sont synonymes de savoir et stimulent l'innovation et la productivité grâce à davantage de transparence des activités horizontales et de la participation. Cependant, elles seraient l'une des causes de la perte d'emplois dans le cadre des anciens modes de production, il est donc nécessaire de prévoir des mécanismes inclusifs et équilibrés permettant de gérer l'élaboration des deux modèles de production pour éviter la marginalisation et l'incertitude. Il est essentiel que les outils de développement tendent à prendre en compte les personnes touchées et ne deviennent pas des formes d'assistanat qui maintiendront celles-ci en dehors du système. La Conférence parlementaire vise à promouvoir la recherche de mécanismes équitables permettant de répartir les impôts, de créer un accès universel aux technologies du savoir, de trouver des solutions aux effets croissants des chaînes de valeur mondiales sur les économies nationales et rurales, de maîtriser des questions telles que le commerce électronique et des questions connexes telles que la sécurité informatique en comblant le fossé numérique pour ouvrir des possibilités et assurer l'inclusion sociale tout en tenant compte des préoccupations liées à l'environnement.

7. Au cours de ces dix dernières années, le nombre d'accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux s'est multiplié. Ces accords peuvent ouvrir des marchés dans des domaines qui ne sont que partiellement ou non couverts par l'OMC. Les effets de ces accords au niveau multilatéral ne sont toujours pas clairs. Alors qu'ils pourraient promouvoir la libéralisation au niveau multilatéral, ils pourraient également affaiblir le système de multilatéralisme inclusif en le fragmentant. Il doit cependant exister une cohérence et une convergence entre de tels accords et le système commercial multilatéral, et le rôle joué par les accords multilatéraux dans le commerce international ne doit pas être négligé ou réduit. Les accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux se rapportant aux biens et aux services ne doivent pas constituer des obstacles à la conclusion de négociations multilatérales menées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, élaboré sous l'égide de l'OMC. Ce n'est qu'en faisant avancer ces négociations que l'on pourra générer de véritables acquis en matière de développement pour tous les Membres, qu'ils soient riches ou pauvres. Le développement doit être au cœur des négociations commerciales multilatérales et la priorité doit être donnée aux préoccupations et aux intérêts des Membres en développement et des pays les moins avancés. Les Membres en développement et les PMA devraient continuer de bénéficier d'une certaine souplesse tant au moment de prendre des engagements commerciaux qu'au moment de les mettre en œuvre. Nous appelons les Membres de l'OMC à continuer d'accompagner la libéralisation du commerce par une assistance technique dans le domaine du commerce et le renforcement des capacités.

8. Les ministres du commerce doivent résoudre les problèmes en élaborant une stratégie claire concernant la manière de surmonter les temps incertains d'aujourd'hui et de conclure et mettre en œuvre les questions en suspens du Cycle de négociations de Doha. Nous regrettons vivement que, dans leur ensemble, les négociations commerciales aient progressé aussi lentement. Nous exhortons tous les Membres de l'OMC à faire preuve de flexibilité et à se montrer ouverts aux compromis, ce qui est nécessaire pour mener à terme le cycle de négociations commerciales qui a déjà duré trop longtemps.

9. Dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay, qui reconnaît à son article 20 que la réduction progressive et substantielle du soutien et de la protection est un processus continu, les parties étaient tenues de reprendre les négociations concernant la réforme du secteur une année avant la fin de la période de mise en œuvre. Cependant, ce n'est qu'à la 10^{ème} Conférence ministérielle à Nairobi que la suppression des subventions à l'exportation a été approuvée, devant prendre effet immédiatement dans les Membres développés et fin 2018 dans

les Membres en développement. La Conférence parlementaire exhorte tous les Membres, en particulier les Membres développés, à honorer les engagements pris à la Conférence de Nairobi et à faire avancer les négociations sectorielles comme prévu à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay, afin de créer de nouvelles opportunités pour les Membres en développement et une meilleure répartition des bénéfices du système multilatéral du commerce international à travers la réduction progressive et substantielle du soutien à l'agriculture qui fausse le commerce. La Conférence parlementaire reconnaît également que la sécurité alimentaire est vitale pour les Membres en développement et que les règles de l'OMC doivent appuyer la lutte contre la faim. Une production mondiale accrue et la création de canaux d'approvisionnement fiables sont le moyen approprié de garantir l'accès à une alimentation sûre à un prix abordable.

10. Nous exhortons également les Membres de l'OMC à trouver une solution permanente à la question des stocks publics à des fins de sécurité alimentaire en accord avec le mandat et les échéances de la décision prise à la 10^{ème} Conférence ministérielle.

11. La Conférence parlementaire confirme que l'interdiction et la suppression de certaines formes de subventions prévues pour les pêcheries, en accord avec l'OMC et conformément à l'engagement énoncé à l'ODD 14.6 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, seront une étape importante en ce qui concerne la promotion du développement durable des ressources halieutiques marines en parallèle au contrôle de la pêche sans discernement et à la prévention de l'épuisement des ressources marines. Un traitement spécial et différencié efficace et approprié pour les Membres en développement et les Membres les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, en tenant compte de l'importance de ce secteur pour les priorités de développement, la réduction de la pauvreté et les moyens d'existence en matière de sécurité alimentaire. En élaborant des règles pour l'interdiction et la suppression de certaines formes de subventions, en mettant en place une assistance technique pour les Membres en développement et en procédant à un examen de la mise en œuvre, il sera possible de réaliser cet objectif.

12. La Conférence parlementaire prend note de la création du Forum mondial sur la surcapacité sidérurgique. Nous reconnaissons que la surcapacité dans l'industrie sidérurgique et d'autres industries est un problème mondial qui nécessite une action mondiale. Il est important que les pays prennent des mesures pour éviter les distorsions de prix et promouvoir la restructuration du secteur en fonction des exigences du marché.

13. Compte tenu de l'importance croissante du commerce des services dans le commerce mondial, tous les efforts doivent être faits pour relancer les négociations sur les services à l'OMC, y compris sur un cadre visant à faciliter le commerce des services. Nous devons également nous prémunir contre un protectionnisme croissant, en particulier dans le domaine de la circulation temporaire des professionnels.

14. Nous saluons également l'intérêt croissant que portent les Membres de l'OMC à d'autres domaines du programme de commerce international pour le 21^{ème} siècle. Les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) génèrent de nombreux emplois, notamment pour les femmes et les jeunes, dans de nombreuses économies nationales, mais elles doivent acquérir la même importance au sein du commerce international et doivent être davantage soutenues par l'OMC. Le commerce électronique pourrait réduire considérablement les coûts liés aux affaires transfrontalières, en particulier pour les MPME. Nous soulignons la nécessité pour l'OMC de promouvoir des politiques spécifiques pour encourager une participation plus large et plus inclusive des MPME sur les marchés mondiaux. Nous notons que l'investissement et le commerce sont des moteurs de la croissance économique mondiale qui se renforcent mutuellement.

15. Nous encourageons les décideurs politiques à intégrer l'importance des femmes dans les politiques macroéconomiques. L'autonomisation des femmes peut accélérer l'éradication de la pauvreté.

16. L'Initiative Aide pour le commerce de l'OMC est un instrument important pour aider les Membres en développement plus pauvres à surmonter les obstacles en matière d'infrastructure relative à l'approvisionnement et au commerce, qui limitent leur capacité à participer au commerce international et d'en tirer des bénéfices. Nous saluons le fait que le montant des décaissements ait

atteint 39,8 milliards de dollars E.-U. en 2015, la dernière année pour laquelle des données sont disponibles. Il s'agit du chiffre le plus élevé jamais atteint en une seule année. Nous soulignons qu'il est nécessaire de maintenir cet élan et d'optimiser les effets d'une telle aide.

17. Toutefois, nous demeurons profondément préoccupés par les inégalités économiques croissantes, notamment au niveau interne. Les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, doivent être libres de mettre en œuvre les politiques nationales pertinentes pour veiller à ce que l'efficacité accrue du commerce se traduise par davantage d'opportunités d'emploi. Les politiques en matière de commerce doivent aller de pair avec des mesures fiscales et monétaires afin de créer des emplois, de stimuler la productivité et de promouvoir une croissance économique durable et inclusive. D'autres politiques favorables au développement des compétences et au transfert de technologie sont nécessaires et la communauté internationale doit aider les pays en développement à cet égard.

18. Nous demandons à tous les Membres de l'OMC de procéder à la nomination des membres de l'Organe d'appel, afin d'assurer le bon fonctionnement du système de règlement des différends de l'OMC.

19. Pour s'attaquer aux défis qui se dressent face à l'OMC, il est nécessaire d'avoir l'engagement continu des parlementaires. En tant que représentants élus du peuple, les parlementaires sont bien placés pour entendre et faire connaître les préoccupations et les aspirations des citoyens, des entreprises et des organisations non gouvernementales (ONG), rendant ainsi l'OMC plus transparente et renforçant l'acceptation et le soutien publics au commerce juste et équitable pour tous. Nous exhortons l'OMC à se servir pleinement de la Conférence parlementaire sur l'OMC, et à veiller à ce que les parlementaires aient accès à toutes les informations dont ils ont besoin pour mener efficacement leurs activités de contrôle et apporter une contribution constructive aux politiques en matière de commerce, ce qui doit comprendre une participation active à la formulation et à la mise en œuvre des politiques de l'OMC par l'OMC et ses Membres. Les nouvelles politiques commerciales doivent être dûment étudiées dans l'intérêt de leurs citoyens.